



Votre projet

Exercer un métier en rapport avec la production horticole, en exploitation horticole, en centre d'expérimentation, en entreprise de conditionnement et d'expédition, en conseil technique.

Votre profil

Vous êtes titulaire d'un baccalauréat professionnel, technologique ou d'enseignement général. Vous aimez

- le contact avec le végétal,
- le contact humain et l'animation,
- le travail technique et professionnel,
- la rigueur scientifique, l'initiative et l'encadrement d'équipes

Les objectifs de la formation

Le BTSA production horticole assure la formation des cadres de l'agriculture de demain dans les domaines de l'horticulture : arboriculture, pépinière, floriculture et maraîchage

- par un enseignement scientifique et technique de haut niveau,
- avec des outils modernes et performants : informatique, audiovisuel, des travaux de terrain,
- en s'appuyant sur des exploitations horticoles performantes, spécialisées,
- en coopérant avec le CEFEL (Centre Expérimental Fruits et Légumes)
- en développant divers partenariats qui permettent aux étudiants de s'insérer dans un milieu professionnel riche

Le diplôme

Il est délivré :

- pour 50% par le contrôle continu en cours de formation,
- pour 50% par un examen final comportant deux épreuves dont une épreuve à caractère technique, scientifique et professionnel.

Les périodes en entreprise (stages ou apprentissage)

En Formation Initiale Scolaire : de 12 à 16 semaines dont 10 prises sur la scolarité.

Les stages d'au moins deux mois, de date à date, réalisés à l'étranger peuvent être co-financés par ERAMUS+.

Formation par Apprentissage :

- 53 semaines de période en entreprise,
- 41 semaines au CFAA
- 10 semaines de congés payés.

Les débouchés

Les titulaires du BTSA Production Horticole peuvent occuper des postes suivants :

- chef de cultures, responsable d'exploitation
- conseiller : en Chambre d'Agriculture, ou groupement de producteurs
- technico-commercial en coopérative ou négoce, jardinerie
- technicien en expérimentation,
- assistant d'ingénieur en recherche

Les poursuites d'études

A l'issue de leurs études, les étudiants peuvent :

- suivre un certificat de spécialisation avant d'entrer dans la vie professionnelle,
- préparer un deuxième BTS en un an,
- préparer une licence professionnelle
- Préparer en un an le concours d'entrée aux écoles d'ingénieurs (classe préparatoire ATS),
- accéder directement sur dossier dans une Ecole Supérieure d'Agriculture Privée,
- accéder à l'université (selon les équivalences)
- formation ingénieur par apprentissage, à l'issue d'une FOAD et d'un concours

Le programme

Domaines	Modules	Horaires*
Projet personnel de formation et professionnel	Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	Education physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	Traitement de données	72,5 heures
	Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	Marchés, filières et territoires	72,5 heures
	Pilotage de l'entreprise horticole	72,5 heures
	Fonctionnement des agrosystèmes horticoles	290 heures
	Conduite d'expérimentation	29 heures
	Conduite de processus de productions horticoles	203 heures
	Génie des équipements horticoles	87 heures
	Organisation du travail et gestion des ressources humaines	58 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		150 heures
Initiative locale	Module d'initiative locale	87 heures

*Horaires pratiqués en formation initiale scolaire

Les établissements

ETABLISSEMENT	REALISATEUR - SITE	DEPT	FI*	APP*	FC*	TEL	MAIL
EPLEFPA St Gaudens	CFAA Piemont Pyrénées - Tarbes	31				05 62 93 07 32	cfa.st-gaudens@educagri.fr
EPLEFPA Perpignan-Roussillon	Lycée Agricole de Perpignan Roussillon	66				04 68 37 99 37	legta.perpignan@educagri.fr
EPLEFPA Tarn et Garonne	Lycée Agricole de Montauban	82				05 63 21 23 23	legta.montauban@educagri.fr

* FIS : formation initiale scolaire (lycée) ; APP : apprentissage (CFA) ; FC : formation continue (CFPPA)

Les conditions matérielles

- **hébergement** : se renseigner auprès de chaque établissement.
- **bourses** : le "Dossier Social Etudiant" (DSE) est à constituer en prévision de la rentrée suivante, sans attendre les résultats du Bac, impérativement entre le 15 janvier et le 15 mai, sur le site du CROUS. <https://www.portail-vie-etudiante.fr>.
- **avantages** : les étudiants et apprentis bénéficient des avantages "étudiants".
- **aide de la région Occitanie** : la Carte Jeune (lien : <https://www.laregion.fr/les-aides-de-votre-Carte-Jeune-Region>) pour les formations initiales scolaires et en apprentissage.



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Réseau des Centres Publics de Formation Agricole d'Occitanie